



Le Syndicat National de l'Administration Scolaire Universitaire et des Bibliothèques

Collèges, lycées, GRETA, EREA, rectorats, DSDEN, CIO, établissements d'enseignement supérieur, Canopé, CNED, CROUS, ONISEP, laboratoires, bibliothèques, Jeunesse et sports...

Motion d'actualité

adoptée par la commission administrative nationale
réunie les 16 et 17 janvier 2024

Un remaniement ministériel... pour persévérer dans la même politique et la durcir !

Le feuilleton médiatique du changement de Premier ministre, de l'arrivée de Gabriel Attal à Matignon et de la valse des ministres qui s'en est suivie nous aura tenus en haleine durant presque une semaine entière.

Pourtant, mis en œuvre dans les premières semaines de cette année, ce remaniement ne sonne clairement pas comme une volonté de changement politique puisqu'il intervient après l'adoption des lois de finances 2024 à grands coups de 49-3, après l'adoption d'une loi d'exclusion dite « immigration » — façonnée et votée à l'aide de *Les Républicains* et du *Rassemblement national* — et une intention gouvernementale renouvelée de généraliser le salaire au mérite dans la fonction publique.

Ne nous y trompons donc pas! L'action de Gabriel Attal, tout comme celles des autres gouvernements Macron, consistera à continuer (à aggraver?) une politique qui vise à conforter les profits des entreprises au bénéfice des actionnaires; à préserver les revenus des plus riches en bloquant ou détériorant les mécanismes de redistribution des richesses; et à défaire plus ou

moins rapidement les conquies sociaux des salarié-es et des citoyen-nés (réforme 2023 des retraites, création de France Travail, réforme de la voie professionnelle...). Et tout cela au nom de la lutte contre les déficits publics ou pour la compétitivité et la souveraineté du pays...

Évidemment, les syndicalistes que nous sommes ne sont pas obligés de croire que ce changement de Premier ministre correspondrait aux volontés de changement de politique(s) largement exprimées dans le pays, par nous-mêmes ou par d'autres. Il s'agit -là plutôt d'une traduction gouvernementale possible de majorités parlementaires « bricolées » au fil des votes à l'Assemblée, le plus souvent avec *Les Républicains* mais aussi avec le RN puisque qu'Emmanuel Macron n'avait pas réussi à obtenir une majorité absolue à l'Assemblée nationale en 2022.

Et, évidemment aussi, les syndicalistes que nous sommes — attachés-es à la lutte pour l'égalité, la fraternité et la liberté — ne peuvent pas tomber dans le piège de la diversion xénophobe voire raciste qui a rendu possible l'adoption de la loi Immigration en décembre dernier.



NON à la loi immigration : elle ne doit pas entrer en vigueur ! Mobilisons pour son retrait !

CAR les partisan·es de cette loi Immigration ont expliqué depuis le début de son cheminement qu'elle était nécessaire pour protéger la France de vagues migratoires qui, selon eux, auraient pour conséquence — entre autres — « *une insécurité jugée exponentielle et des dépenses sociales insupportables pour l'État* ». Faisant fi de réalités très éloignées de leur idée fautive d'une prétendue France « *Eldorado ou pays rêvé des migrantes* », ces idéologues de la division, de l'exclusion voire de la haine ne visent qu'à porter au pouvoir un projet politique réactionnaire en transformant les personnes immigrées et leurs enfants en boucs-émissaires des crises économique, sociale ou politique du pays.

Vieille rengaine du passé, inacceptable, et qui doit être combattue pied à pied.

À l'opposé de la remise en cause brutale des droits des immigré·es, contre cette loi immigration qui franchit une étape supplémentaire en la matière, le SNASUB-FSU appelle, avec la FSU, les personnels de ses champs professionnels à ne pas tomber dans le panneau ! NON à la diversion xénophobe et raciste, OUI à la solidarité des travailleur·euses quelles que soient leurs nationalités et leurs origines ! OUI à la solidarité avec nos élèves, étudiant·es et leur famille ! Pour un droit au séjour et aux études bienveillant, la loi Immigration ne doit pas être promulguée ! **Rejoignons nombreuses et nombreux les initiatives unitaires du 21 janvier prochain.**



Le salaire au mérite dans la fonction publique : une tentative supplémentaire de remise en cause du statut et de casse des solidarités au travail !

UN ministère de la fonction publique de plein exercice semble avoir disparu par remaniement ministériel. Dès lors, une interrogation s'invite : quelles seront les intentions gouvernementales concernant la suite de ses réformes la concernant, la suite de la loi de 2019 notamment. Stanislas Guérini nous avait en effet annoncé un projet de loi à venir, dans lequel — sous couvert de valoriser l'engagement des agents publics — la généralisation du salaire au mérite était présente.

Intentions confirmées par les propos d'Emmanuel Macron, dont les inflexions réactionnaires ont littéralement crevé l'écran lors de sa conférence de presse du 16 janvier.

En effet, le président de la République a réaffirmé sa volonté de soumettre davantage les carrières et les rémunérations des fonctionnaires à un prétendu « mérite ». Il a présenté comme « historique » sa réforme à venir et qui promet l'application d'autres vieilles recettes néomanagériales, au-delà de celles qui découlent de la loi de Transformation de la fonction publique adoptée en 2019.

Le SNASUB-FSU est clairement opposé au salaire au mérite dans la fonction publique,

quelle que soit sa modalité : le versement d'un complément indemnitaire de fin d'année (CIA issu du RIFSEEP) à la tête du client ou bien un nouveau dispositif à venir. **Nous nous opposerons à sa généralisation le cas échéant et à tout passage en force.**

Le SNASUB-FSU informera largement les personnels des projets qui s'annoncent et cherchera à mobiliser largement — dans le cadre d'indispensables initiatives syndicales unitaires — pour mettre en échec la continuation d'une casse des droits statutaires de toutes celles et ceux qui font vivre la fonction publique au quotidien, au service du public.

Pour bien considérer les agent·es publics, il faut les reconnaître par des salaires et des carrières à la hauteur de leurs missions et métiers, au service du public. Il faut revaloriser significativement les salaires, les indexer sur l'inflation, par exemple ; il faut requalifier leurs emplois et élargir le volume de leurs promotions possibles, pour reconnaître leurs qualifications au fil de leur carrière. Et pour garantir leurs conditions de travail et la qualité des services, **il faut (re)créer les emplois nécessaires à leur fonctionnement.**



Les agendas sociaux et actualité de nos périmètres ministériels : porter haut et fort les revendications devant les ministres !

L'ANNÉE qui débute est aussi l'occasion de porter devant nos directions ministérielles les revendications que nous défendons dans chacun de nos secteurs. Pour chaque agenda « social » ministériel, nous défendrons nos revendications et exigences, transversales : **la revalorisation, il la faut pour l'ensemble des personnels de la filière administrative, des bibliothèques et ITRF, pour les fonctionnaires comme pour les agent-es non titulaires.**

Concernant **l'enseignement supérieur**, les intentions du président Macron ont été rendues publiques le 7 décembre dernier : acte 2 de l'autonomie des universités et réforme profonde du pilotage de la recherche sont désormais sur la feuille de route de la ministre S. Retailleau, confortée dans son ministère après le remaniement malgré son opposition à la loi immigration.

Côté personnels BIATSS, c'est de nouveau le temps de travail qui est dans le viseur de la Cour des comptes dans un rapport publié en octobre 2023 : les personnels des universités ne feraient pas les 1607 heures et, alors même que ces métiers souffrent d'un manque d'attractivité unanimement reconnu, il serait urgent de leur supprimer une partie de leurs jours de congés !

Pour le SNASUB-FSU, les personnels assurent déjà largement leurs obligations horaires et de services, dans des conditions de travail profondément dégradées par l'application

des réformes de « l'acte 1 » de l'autonomie des universités (depuis 2007) et avec des effectifs qui n'ont jamais suivi la pente de celui du nombre d'étudiant-es, en forte augmentation durant cette dernière décennie.

Cette attaque explicite contre les personnels du supérieur pourrait, si elle devait perdurer, avoir des conséquences sur d'autres personnels d'autres secteurs d'activité concernés par les 1607 heures/année et leur déclinaison actuelle. **Le SNASUB-FSU s'oppose à toute augmentation du temps de travail qui viendrait dégrader objectivement les conditions d'exercice des personnels BIATSS**; il dénonce l'aspect punitif de cette attaque alors même que nombre de pays européens travaillent au contraire à la réduction du temps de travail, vieille revendication syndicale.

Le SNASUB-FSU soutient la lutte des personnels de l'université de Montpellier mobilisé.es contre le projet d'augmentation de leur temps de travail, déclinaison locale de cette attaque.

Les universités n'ont malheureusement pas attendu les annonces du président Macron concernant le développement du salaire au mérite pour se précipiter dans la mise en place de primes au mérite ou primes d'intéressement. Le SNASUB-FSU rappelle son opposition à l'individualisation des rémunérations et la mise en concurrence des personnels qu'elle implique.



Pour faire aboutir les revendications, rassembler et mobiliser les personnels de nos secteurs professionnels !

Nos revendications globales ne pourront être satisfaites sans la mobilisation des personnels; rien n'est en effet prévu dans la loi de finances 2024 en dehors de mesures partielles et segmentées par ministère alors que les personnels que nous représentons sont géré.es par une DGRH unique. Le SNASUB-FSU appelle les collègues à se mobiliser massivement pour exprimer tous ensemble leur ras-le-bol et leur as-

piration à être reconnue.es à la hauteur de leurs missions et métiers.

Le 1^{er} février à l'Éducation nationale, y compris pour défendre leurs conditions de travail, pour des (re) créations d'emplois et contre le déploiement douloureux de nouvelles applications : Op@le, Oper@, RenoirH... Les personnels avant les outils !

8 mars : en avant pour la grève féministe !

MALGRÉ la mise en œuvre d'un premier plan d'action pour l'égalité professionnelle dans nos ministères, et quelques avancées notamment concernant les congés familiaux, les inégalités salariales entre les hommes et les femmes persistent. Pire, le gouvernement s'enferme dans des annonces de mise en place du salaire au mérite, alors même que toutes les ana-

lyses s'accordent pour dire que les primes sont une cause majeure à la source des inégalités salariales. Dans un secteur où les femmes sont majoritaires, c'est parfaitement insupportable. La lutte pour l'égalité passe nécessairement par la mobilisation dans la rue! **Le 8 mars prochain, mettons-nous toutes et tous en grève féministe pour réclamer l'égalité, maintenant!**

NON aux massacres à l'œuvre à Gaza, non à l'écrasement du peuple palestinien, OUI à un cessez-le-feu qui ouvre la voie à une paix juste et durable!

Les bombardements sur la bande de Gaza continue de provoquer, jour après jour, un désastre humanitaire touchant l'ensemble de la population. La stratégie militaire criminelle commanditée par le gouvernement israélien — visant largement la population civile — est largement condamnée par de nombreux États et par le secrétaire général de l'ONU. Parmi ces réactions internationales, l'Afrique du Sud a accusé Israël de violation de la Convention des Nations unies sur le génocide devant la Cour internationale de justice.

Le SNASUB-FSU réaffirme sa solidarité avec les gazaouis actuellement sous les bombes,

condamne la volonté du gouvernement israélien de rendre Gaza inhabitable pour ses habitant.es et de pousser les feux d'une politique de colonisation des territoires palestiniens.

Nous participons à toutes les initiatives de solidarité qui exigent un cessez-le-feu immédiat permettant la satisfaction des besoins élémentaires et urgents de la population : eau, nourriture, abris et la mise sous protection du peuple palestinien à l'heure où son droit à vivre sur sa terre est à ce point remis en cause. **Dans le même temps, nous continuons d'exiger la libération de l'ensemble des otages encore détenu-es.**

Solidarité, toujours!

Le SNASUB-FSU exprime enfin toute sa solidarité avec les collègues et habitant.es aux prises avec les conséquences du dérèglement climatique et ses phénomènes extrêmes : avec celles et ceux de Mayotte face à la

crise de l'eau, avec celles et ceux de la Réunion face au passage du cyclone Belal, avec celles et ceux du Nord et du Pas-de-Calais face aux inondations à répétition.



→ Le SNASUB-FSU sur Facebook

<https://www.facebook.com/SnasubFsuNational>



→ Le SNASUB-FSU sur Threads

https://www.threads.net/@snasub_fsu



→ Le SNASUB-FSU sur Bluesky

<https://bsky.app/profile/snasub-fsu.bsky.social>



→ Le site web du SNASUB-FSU

<https://snasub.fsu.fr>